



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Ville de Malartic, tenue le mardi 20 décembre 2016, au 901, rue
Royale, à Malartic à compter de 18 h 30**

Avis de renonciation : conformément à l'article 325 de la *Loi sur les
cités et villes du Québec* (L.C.V., c. C-19), les membres du conseil
présents renoncent à l'avis de convocation pour la présente séance.

M. Martin Ferron, maire, préside la séance;

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1;
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2;
M. Jude Boucher, conseiller, district 3;
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4;
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6.

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5;

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2016-12-372**

1.0 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Contrat de transaction et quittance;
- 3.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2016-12-373**

2.0.- Contrat de transaction et quittance

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-11-333 – Suspension



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

d'une employée pour fins d'enquête administrative, l'employée numéro 13-0012 a été suspendue le 22 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venus à une entente à l'amiable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RATIFIER le contrat de transaction et quittance avec l'employée numéro 13-0012 signé par Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier le 20 décembre 2016, pour et au nom de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-12-374**

5.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à compter de 18 h 45,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De clore la présente séance.

Adoptée.

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1;

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2;

M. Jude Boucher, conseiller, district 3;

M. Tommy Auger, Cadieux, conseiller, district 4;

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5;

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6.

**MARTIN FERRON
MAIRE**

**Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR
INTÉRIM ET GREFFIER**